



fondation
daniel & nina carasso

sous l'égide de la Fondation de France

Etat des lieux
des initiatives
des collectivités
françaises en faveur
de la transition
agricole
et alimentaire



Etude commanditée par la Fondation Daniel et Nina Carasso
et réalisée par l'Association RESOLIS

Chloé LANDROT
Henri ROUILLE d'ORFEUIL
Simona VULETIC

Le pari du local face aux grands déséquilibres mondiaux

Notre pays d'agriculteurs et de gastronomes a été fortement ébranlé par les multiples crises alimentaires contemporaines, depuis la vache folle aux émeutes de la faim, dont les conséquences affectent aujourd'hui la stabilité du monde. Le scandale de la viande de cheval dans les plats préparés, la prise de conscience de l'impact des intrants chimiques sur la santé des producteurs et des consommateurs, la médiatisation des enjeux climatiques et des impacts de nos modes de production et de consommation sur la biodiversité et en particulier la survie des pollinisateurs dont dépendent nos écosystèmes, ces débats de société sont autant de marqueurs attestant de l'émergence d'un consensus sur les limites atteintes par notre civilisation. La confiance dans un système alimentaire mondialisé et hyperindustrialisé est définitivement érodée.

Ce système est aujourd'hui largement perçu comme étant aussi puissant que hors de contrôle, à tel point que ses orientations émergent comme un enjeu démocratique. Face à cette crise de confiance, les territoires ont rapidement été identifiés comme porteurs de solution. Ils se sont mobilisés pour incarner et mettre en œuvre localement le changement nécessaire à l'échelle mondiale.

La France connaît un véritable foisonnement d'initiatives alimentaires locales :

en 4 ans, la Fondation Daniel et Nina Carasso a reçu plus de 330 projets éligibles à ses financements, qui ne constituent qu'un aperçu des dynamiques à l'heure dans notre pays. Si la société civile est très active, de plus en plus de projets sont portés par des collectivités, métropoles en tête, qui souhaitent se saisir de la question alimentaire. La loi d'avenir de 2014 du Ministère de l'agriculture a d'ailleurs renforcé leurs capacités d'action sur l'alimentation¹, et l'hexagone se couvre progressivement d'un maillage de plus en plus serré d'initiatives territoriales, tandis que des réseaux de collectivités s'organisent pour faire valoir leurs revendications². Cet élan des territoires est encore récent, mais foisonnant. Certains prennent le temps de la concertation, d'autres favorisent l'action politique rapide.

Des collectivités pionnières œuvrent de depuis près deux décennies, de plus en plus innovent en développant des approches pragmatiques et ambitieuses, beaucoup observent et s'inspirent de l'existant. De nombreux freins à leur action existent encore (notamment certaines contraintes inscrites dans le code des marchés public, la complexité et les difficultés de coordination inhérentes à la stratification territoriale, ou encore la sectorisation des leviers d'action devant être mise en œuvre conjointement).

Nous sommes néanmoins convaincus que l'échelle territoriale est porteuse d'un grand potentiel car :

- un certain nombre de freins peuvent être contournés ;
- de nombreux leviers sont encore sous exploités³ ou à créer⁴ ;
- l'échelle territoriale semble pertinente pour une mise en œuvre coordonnée des politiques sectorielles et pour la création d'actions de proximité avec les citoyens, fondées sur la solidarité, l'équité et l'économie circulaire.

La Fondation Daniel et Nina Carasso souhaite accompagner ce vaste mouvement et permettre à ces énergies de se concrétiser en systèmes alimentaires durables ambitieux.

Notre rôle consiste à donner davantage de moyens aux projets les plus prometteurs et avant-gardistes, à identifier avec eux de nouvelles pistes de solution, à soutenir la diffusion des apprentissages et des bonnes pratiques. Pour cela, nous agissons directement et avec les 130 partenaires français que nous soutenons financièrement, à plusieurs niveaux :

- Nous accompagnons des collectivités engagées en leur apportant des moyens, de l'expertise, des outils, des retours d'expériences, afin de les aider à concevoir et mettre en oeuvre des politiques alimentaires locales ;
- Nous appuyons le recours à la restauration collective⁵ comme outil pour donner des débouchés à une production locale, respectueuse des écosystèmes, saine et gustative, et comme lieu privilégié pour améliorer l'alimentation des convives et sensibiliser les plus jeunes ;
- Nous soutenons la diffusion de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement en finançant de la recherche participative en agro-écologie ;
- Nous testons sur le terrain de nouveaux modes non-stigmatisant d'aide alimentaire favorisant l'accès de tous à une alimentation saine et soutenons des entreprises d'insertion sur les métiers liés à l'alimentation durable ;
- Nous finançons des projets de recherche internationaux, commissionnons des projets stratégiques, et encourageons la recherche pluridisciplinaire au sein de la communauté scientifique internationale ;
- Nous renforçons au plan structurel nos partenaires en leur donnant accès à nos réseaux de compétences, en finançant l'évaluation de leur impact pour les aider à objectiver leurs stratégies, en valorisant et diffusant leurs actions ;
- Nous réunissons les parties prenantes de l'alimentation lors d'évènements comme les 1^{ères} Rencontres de l'alimentation durable, le 8 novembre 2016 à Paris, afin de faciliter la création de coopérations nouvelles et de renforcer la communauté progressiste qu'ils constituent



Dans le cadre de notre engagement, nous avons souhaité effectuer un état des lieux des actions menées par les collectivités locales pour promouvoir l'alimentation durable, travail que nous avons confié à notre partenaire RESOLIS. Cette étude a été pensée comme l'illustration d'une diversité d'actions et n'a pas vocation à être exhaustive, ni à analyser la pertinence des mesures engagées.

Nous souhaitons mettre en lumière le dynamisme des collectivités pour montrer aux acteurs progressistes en quoi elles sont aujourd'hui des points d'appui essentiels et des partenaires naturels pour leurs projets, et pour convaincre les collectivités encore sceptiques qu'elles peuvent avoir, au plus grand bénéfice de leurs habitants, un rôle moteur pour la transition agricole et alimentaire que nous appelons tous de nos vœux.

Marie-Stéphane MARADEIX

Déléguée Générale
Fondation Daniel et Nina Carasso

¹ Elle a accordé aux régions la gestion des incitations agro-environnementales de l'UE, soit 1,4 milliards d'euros/an. Elle a créé et prévu le soutien des Projets Alimentaires Territoriaux – 60 aujourd'hui.

² L'Association des Régions de France a signé en 2015 la « Déclaration de Rennes », un manifeste pour des systèmes alimentaires territorialisés, tandis que le Pacte de Milan relie les grandes métropoles mondiales investies sur l'alimentation.

³ Notamment la restauration collective, les PLU et SCOT, les Agendas 21, le droit à l'alimentation, les financements européens aux collectivités, les démarches de recherche action et bien d'autres

⁴ Notamment en matière de gouvernance participative, ou encore de mise en cohérence des politiques sectorielles comme l'énergie, les transports, ou la protection de l'environnement

⁵ La restauration collective publique représente près de 8 millions de repas par jour.

SUR LES AUTEURS DE L'ETUDE

L'association Recherche et Evaluation de SOLUTIONS a fait le choix de repérer, de caractériser et de valoriser les initiatives locales d'alimentation responsable et durable (IARD) en France et à l'international. Les IARD sont portées pour l'essentiel par des acteurs des chaînes de production et de consommation des aliments.

La caractérisation de ces initiatives consiste à les référencer en fonction de leurs performances sociales, environnementales et culturelles, étant entendu que, pour avoir un avenir, elles doivent de toutes façons avoir un modèle économique durable.

RESOLIS a engagé des processus de repérage au niveau de la France et avons constitué un échantillon de "100 IARD*", puis, de manière plus approfondie, a engagé des processus complémentaires au niveau de trois régions françaises. RESOLIS a également accompagné des partenaires de sept pays étrangers qui ont souhaité reprendre les mêmes méthodes pour identifier, caractériser et valoriser des IARD de leurs pays en s'appuyant sur les échantillons créés pour promouvoir ces IARD, mener des actions de plaidoyer auprès des autorités publiques et de campagnes en direction des consommateurs.

En appui à l'Association des Régions de France (ARF), RESOLIS a pu contribuer au lancement d'un groupe de travail «Gouvernance alimentaire, sécurité et transition alimentaires» au sein de la Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), véritable internationale des collectivités territoriales, et initier un processus collaboratif entre 10 régions du monde. Au Costa Rica, à partir du processus «100 IARD», l'université de San José a animé un processus qui va aboutir au vote d'une Loi sur la sécurité et la transition alimentaire.

RESOLIS a souligné le rôle des collectivités territoriales dans la transition des systèmes alimentaires, qu'il s'agisse d'appuyer des processus de reterritorialisation ou d'inciter les acteurs de la production et de la consommation des aliments à s'orienter vers des stratégies en faveur d'une alimentation responsable et durable.

RESOLIS a donc souhaité disposer d'outils permettant d'identifier et de caractériser les «mesures concrètes d'appui au développement de l'alimentation responsable et durable» (MESARD), portées par des collectivités territoriales dans le cadre de leurs politiques publiques.

RESOLIS a pu identifier et analyser, avec des groupes d'étudiants et leurs professeurs de différentes régions françaises et de quelques pays étrangers, près de 500 IARD, plus de 300 autres IARD sont en cours de caractérisation. RESOLIS va faire de même pour les MESARD. L'Observatoire RESOLIS pourra ainsi offrir à tous ceux qui le souhaitent des références d'acteurs - producteurs, consommateurs et collectivités - engagés dans un chemin de transition et se servir de ces précurseurs déjà en chemin pour construire des processus de changement d'échelles et d'essaimage ou des actions de plaidoyers ou de campagne.

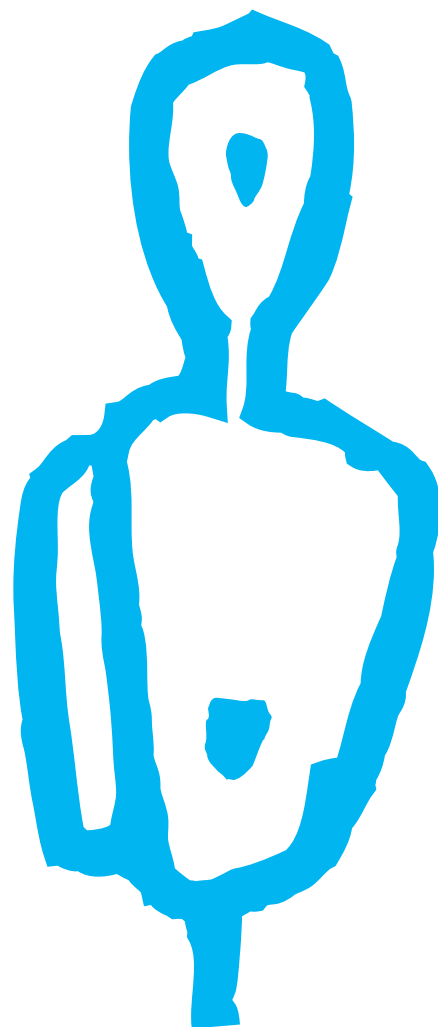


Table des matières

I. Une approche systémique de la transition agricole et alimentaire *page 6*

1.1. Anatomie, physiologie et dynamique d'évolution des systèmes alimentaires *page 6*

1.2. La transition alimentaire, c'est quoi ? *page 8*

1.3. La transition alimentaire, c'est comment ? *page 9*

II. Une étude sur les Politiques Alimentaires des collectivités françaises *page 10*

2.1. Pourquoi les collectivités s'engagent-elles pour l'alimentation durable ? *page 10*

2.2. Quels sont les rôles des collectivités dans la promotion de l'alimentation durable ? *page 13*

2.3. Avec quelles familles d'acteurs les collectivités construisent-elles des partenariats ? *page 14*

2.4. Les démarches multi-acteurs sont-elles au cœur de l'action des collectivités ? Selon quels critères et quels objectifs ? *page 15*

2.5. Peut-on retrouver une approche systémique de l'alimentation dans les projets étudiés ? *page 16*

2.6. Comment les actions mises en place sont-elles mises en cohérence et maillées à l'échelle du territoire ? *page 19*

2.7. Quels outils et les leviers sont proposés par les collectivités pour promouvoir un rapprochement entre consommateurs et producteurs ? *page 20*

2.8. Quels outils et les leviers ont été mis en oeuvre dans les projets soutenus par les collectivités ? *page 24*

Conclusion *page 27*

Annexe : Grille de caractérisation de mesure(s) d'alimentation durable et responsable (MESARD) portées par des Collectivités territoriales *page 28*

I. Une approche systémique de la transition agricole et alimentaire

Depuis la phrase célèbre du président Chirac “Notre maison brûle et nous regardons ailleurs”, prononcée il y a 14 ans à Johannesburg lors de la conférence Rio+10, organisée par l’Organisation des Nations unies, la communauté internationale a fini par regarder l’incendie, a commencé à parler de transition et, finalement, a pu s’entendre en décembre 2015 lors de la COP21 sur un accord international, l’accord de Paris. Cet accord fixe un objectif, celui de la limitation d’un réchauffement climatique à 1,5°C et propose des évolutions pour les principaux secteurs fortement émetteurs de GES (énergies, transports, constructions). D’autres transitions tout aussi nécessaires sont largement débattues si bien que certains parlent aujourd’hui d’une “Grande transition”, c’est-à-dire d’une transition vers un développement économique pourvu de tous les qualificatifs : responsable, équitable, solidaire, durable, inclusif...

Si la philosophie de la transition, les intérêts qui la poussent et les choix techniques, politiques et organisationnels ne font pas et ne feront peut-être jamais l’objet d’un consensus, au moins y a-t-il une direction et un accord.

Dans ce cadre, nous nous intéressons à la transition qui concerne le système agricole et alimentaire, c’est-à-dire l’ensemble des activités et des acteurs engagés dans la production des aliments, qui va de l’amont de la production agricole jusqu’à l’aval de la consommation alimentaire.

Le sujet est crucial puisque le système alimentaire mondial génère aujourd’hui près de 50% du travail humain, (dont 40% pour le seul travail agricole) environ 25% de la richesse produite*, 25 à 30% des émissions de CO₂, 75% des eaux douces consommées, l’essentiel de la gestion et de l’exploitation des ressources naturelles... et 25 à 30 % de la consommation totale d’énergie, hors photosynthèse, dont la moitié sert à nourrir les habitants des cinquante pays les plus riches.

Si nous parlons de transition alimentaire, c’est parce que les performances de notre système alimentaire, tel qu’il est et fonctionne aujourd’hui, méritent d’être fortement questionnées. Ce questionnement porte sur la fonction de production des aliments proprement dite, mais surtout sur les impacts sociaux, environnementaux et culturels du continuum allant de la production jusqu’à la consommation, en considérant à chaque étape les enjeux énergétiques et la gestion des déchets. Pour les dégradations engendrées par ce système, les économistes parlent d’externalités négatives.

1.1. Acteurs, interactions et dynamique des systèmes alimentaires

Le système alimentaire selon Louis Malassis est “la manière dont les hommes s’organisent, dans l’espace et dans le temps, pour obtenir et consommer leur nourriture”. Les systèmes alimentaires ont pour objectif premier de produire des aliments pour la consommation humaine, c’est-à-dire par tout le monde. Ils sont composés de trois familles d’acteurs principales : les acteurs économiques (impliqués dans la production, la transformation et la distribution d’aliments), les consommateurs individuels ou collectifs et les pouvoirs publics (Etat, collectivités). Ces acteurs interagissent entre eux selon un ensemble de règles : flux d’informa-

* Comment bien se nourrir en respectant la planète et notre santé, 10 questions à Pierre Feillet, Académie des technologies, edp Sciences, septembre 2016

tions, flux financiers, relations de coopération, etc. De nombreux autres acteurs sont parties-prenantes de ces systèmes, comme les organisations de la société civile œuvrant à la sensibilisation ou à l'accompagnement des familles ci-dessus, le monde académique, les médias ou encore les bailleurs de fonds. Dans le cadre de la présente étude, nous considérerons que ces acteurs cherchent essentiellement à influencer les trois familles principales ci-dessous, même si les modes d'action et les dynamiques propres à chaque partie-prenante constituerait un vaste sujet d'étude en soi.

Le fonctionnement des systèmes alimentaires et leur dynamique d'évolution sont le fruit du jeu d'acteurs, selon deux logiques de fonctionnement :

- **Une logique économique**, où seule est apparente la valeur économique des aliments et où tous les acteurs directement engagés dans le marché peuvent être considérés comme des acteurs privés. Le moteur de cette logique est le consommateur qui, en achetant un aliment pour se nourrir, rémunère tous les acteurs de la chaîne de production. Le marché est la modalité commune d'organisation des systèmes alimentaires depuis la production agricole jusqu'à la consommation alimentaire et de tous les actes économiques amont, intermédiaires et aval. Il y a des défaillances de marchés liés à la nature spécifique des marchés agricoles ou aux aléas de la nature, mais des parades existent (subventions publiques, assurances, etc.). Il y a bien sûr un problème spécifique d'alimentation pour les consommateurs peu ou pas solvables, mais cette question doit trouver ses réponses dans des actions de solidarité publique et/ou privée.

- **Une logique sociale**, nutritionnelle, environnementale et culturelle, qui s'intéresse aux externalités du processus de production et de consommation des aliments, et donc concerne la production ou la destruction de biens publics. Les performances sociales, environnementales, nutritionnelles et culturelles des systèmes alimentaires ne sont pas ou que très partiellement prises en compte et valorisées par le marché. Elles ne sont pas visibles pour le consommateur, sauf si des labels spécifiques le précisent. Il revient aux collectivités territoriales et aux pouvoirs publics, garants de l'intérêt général, de guider les acteurs de la production et de la consommation vers des stratégies ou des comportements qui génèrent des externalités positives pour la santé, la société, l'environnement ou le patrimoine culturel. Pour ce faire, les acteurs publics mettent en place des politiques composées de "mesures" correspondant à deux catégories différentes et complémentaires : d'une part, des mesures de caractère juridique ou réglementaire, qui peuvent bannir des comportements portant gravement atteinte à l'intérêt général ou à des intérêts de tiers, d'autre part des mesures d'incitations ou de "désincitations", favorisant ou pénalisant les pratiques.

Ces deux logiques ont chacune leur importance pour amener les systèmes alimentaires à atteindre de bons niveaux de performances économiques, sociales, environnementales, nutritionnelles et culturelles. La domination de la logique économique est accrue par la dérèglementation et l'accélération du processus de mondialisation du système financier et économique auquel l'alimentation n'échappe pas.

Cette évolution peut jouer au bénéfice des consommateurs, notamment par la réduction des prix et la facilité d'accès aux aliments, mais elle se traduit en général par des contre-performances sociales, environnementales, nutritionnelles et culturelles, liées à l'industrialisation et la standardisation des systèmes. Il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir pour faire prévaloir aux différentes échelles géographiques l'intérêt général et pour amener les acteurs à améliorer les performances de leurs stratégies de production et de consommation.

Nous considérons pour les besoins de l'étude et de façon très simplifiée qu'un système alimentaire d'une ville, d'une région ou du monde, ou la ration d'une personne, comprends deux composantes selon l'origine des aliments produits et consommés : **une composante mondialisée**, caractérisée par des aliments issus de processus de production, de transformation, de distribution et de consommation de masse et une **composante territorialisée**, caractérisée par des aliments issus de chaînes agricoles et alimentaires économiquement et culturellement ancrées dans un territoire.

Il s'agit certes d'une vision schématique et pédagogique, car bien sûr la réalité est plus complexe : Il y a des hybridations, des synergies ou des complémentarités. L'équilibre entre ces deux composantes va varier fortement avec une tendance ces dernières décennies à une progression de la composante mondialisée, qui est aujourd'hui sous presque toutes les latitudes, très dominante. Il est important de pouvoir apprécier cette dynamique pour pouvoir proposer des évolutions souhaitables du système alimentaire concerné et pour pouvoir caractériser les chemins de la transition qui pourraient permettre de concilier d'un côté les performances économiques et, de l'autre, les performances sociales, environnementales, nutritionnelles et culturelles des systèmes alimentaires.

1.2. La transition alimentaire, c'est quoi ?

Sur la base de cette vision modélisée de la composition et du fonctionnement des systèmes alimentaires et eu égard au déficit de leurs performances, il est nécessaire d'intervenir sur la dynamique d'évolution de ces systèmes pour les amener à améliorer l'ensemble de leurs performances. L'objectif de cette intervention pourrait être de généraliser l'alimentation durable, entendue comme des *“systèmes et régimes alimentaires ayant de faibles impacts sur l'environnement, qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à une vie saine pour les générations présentes et futures. Les systèmes alimentaires durables contribuent à protéger et respecter la biodiversité des écosystèmes, les denrées sont culturellement acceptables, accessibles, économiquement équitables et abordables, nutritionnellement adaptés, sûrs et sains, et permettent d'optimiser les ressources naturelles et humaines”*, selon la définition mise au point par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Bioversity International. Ou, dans une vision positive et ambitieuse, d'appuyer la mise au point et la généralisation de systèmes alimentaires inclusifs et sûrs, fondés sur la diversité et l'équité, respectueux des écosystèmes et des limites planétaires, et assurant la capacité d'épanouissement des générations présentes et futures. Pour ce faire, les acteurs concernés peuvent contribuer à :

- d'une part, une affirmation et un renforcement de leur **responsabilité sociale, environnementale, nutritionnelle, culturelle et pédagogique**, qui se traduira par une lutte contre les externalités négatives causées par leurs stratégies de production et leurs comportements de consommation ; divers travaux de recherche démontrent aujourd'hui l'opportunité que constitue la réduction des externalités négatives pour optimiser les modèles économiques, vers plus d'efficacité, des gains de productivité et une plus grande autonomie des exploitations
- d'autre part, la définition d'un nouveau modèle d'interactions entre acteurs grâce à une **reterritorialisation progressive des systèmes alimentaires**; souvent cette reterritorialisation ne vise pas l'autonomie alimentaire, mais à restructurer le système afin d'en améliorer l'ensemble des performances, et à en minimiser les externalités négatives.

On observe et on évalue en effet que les aliments issus de processus de production territorialisés ont en général des performances supérieures sur les plans social (emplois...), environnemental (durabilité des

ressources naturelles engagées dans les processus de production, renforcement de la biodiversité animale et végétale...) et culturel (diversité des aliments produits et consommés, valorisation des cultures gastronomiques...). Reste aux producteurs de ces aliments à montrer que ceux-ci ont une valeur marchande compétitive. La création locale de richesses et d'emplois a d'autant plus de sens que le territoire concerné a une forte dimension identitaire et qu'il ne bénéficie guère des avancées de la mondialisation.

Le développement territorial repose en bonne partie sur le choix plus ou moins marqué des consommateurs de "consommer local". À noter également que ces évolutions doivent se produire dans une économie de marché où tous les aliments qu'ils soient territorialisés ou mondialisés, porteurs à des degrés divers de valeurs sociales, environnementales et culturelles, se retrouvent en compétition face aux consommateurs. Deux enquêtes Sofres réalisées en 2012 et 2014 indiquent que 77% des consommateurs regardent d'abord le prix des produits alimentaires avant d'acheter (mais 43 % prennent aussi en compte leur valeur gustative et 27 % la marque). C'est dire que pour être choisis tous les produits doivent se rapprocher en termes de valeurs marchandes. C'est dire aussi que l'évolution du contexte commercial, et donc des accords internationaux qui le façonnent, fait bien sûr parti de la problématique de la transition agricole et alimentaire.

Il s'agit sans doute de la négociation d'accords de nouvelles générations, mais peut-être d'abord déjà d'une mise en cohérence entre les accords commerciaux établis dans le cadre de l'OMC et des relations bilatérales entre Etats ou entités régionales (accords de libre-échange notamment), qui s'inscrivent dans une logique essentiellement économique et disposent statutairement de pouvoirs juridiques coercitifs, et les accords des domaines de l'environnement, du travail et de la culture, souvent déclaratifs, qui cherchent à faire valoir les valeurs non marchandes portées par les aliments. Une telle mise en cohérence et un rééquilibrage dans la nature des accords permettrait d'accélérer la transition au lieu de la contraindre. Le territoire peut également être le lieu de mise en cohérence et de rééquilibrage de ces deux logiques.

1.3. La transition alimentaire, c'est comment ?

La transition se joue essentiellement entre les trois familles d'acteurs majeures des systèmes alimentaires : acteurs de la chaîne de production des aliments, consommateurs et pouvoirs publics.

Dans un contexte démocratique et en régime d'économie de marché, seul un nouveau modèle d'interaction entre ces 3 familles d'acteurs peut contribuer à une évolution des systèmes alimentaires vers une alimentation à haute valeur économique, sociale, environnementale et culturelle, selon un paradigme en rupture avec une logique strictement économique. Cette redéfinition du modèle d'interaction est déjà en œuvre à l'échelle locale. De nombreux acteurs sont déjà en chemin vers une reterritorialisation de leur système alimentaire avec l'objectif d'atteindre une performance qui va bien au-delà des résultats économiques. Ces acteurs et leurs initiatives peuvent être considérés comme des pionniers qui explorent et défrichent des voies de transition. Des interactions entre acteurs, souvent organisées par des pouvoirs publics, ont déjà donné naissance à de nouvelles dynamiques et à des embryons de systèmes alimentaires territorialisés. Ces dynamiques locales constituent des références pour des processus de transition à plus grande échelle. Elles sont importantes car il est déterminant de pouvoir dire et montrer que des initiatives novatrices existent déjà, qu'elles ont des performances convaincantes, y compris sur le plan économique, et qu'elles ne demandent qu'à grandir et à essaimer. De nombreux acteurs, dont certains ont été soutenus par la *Fondation Nina et Daniel Carasso*⁸ sont à la manœuvre.

⁸ <http://www.fondationcarasso.org/fr/projets-soutenus/2>

II. Une étude sur les Politiques Alimentaires des collectivités françaises

Dans le cadre de cette étude, nous avons pu analyser une vingtaine de cas. Il s'agit de projets soutenus par la *Fondation Daniel et Nina Carasso* et d'initiatives locales recensées dans plusieurs régions françaises et présentées dans l'Observatoire *RESOLIS* de l'alimentation responsable et durable. Les projets sélectionnés ont été considérés comme pionniers car répondant aux critères suivants :

- Une action en cours ou déjà réalisée, en lien avec une ou des collectivités françaises
- Une action innovante ou ayant un caractère original
- Une action ayant un fort potentiel d'essaimage ou de changement d'échelle

Cette étude met en exergue l'ingéniosité des acteurs de terrain qui s'exprime dans des actions d'alimentation responsable et durable soutenues par les collectivités territoriales françaises.

Nous avons ainsi repéré et recensé des projets menés directement par les collectivités ainsi que des projets dans lesquels les collectivités fournissent un apui, que celui-ci soit matériel, financier ou autres (mise à disposition de ressources humaines, d'équipements, de locaux, actions de promotion, achats institutionnels, etc.).

La multitude de projets conduits ou soutenus par les collectivités que nous avons pu repérer ces dernières années, montre la diversité de leurs actions et l'importance qu'elles ont dans l'évolution des systèmes alimentaires. On trouvera ci-dessous l'analyse des réponses aux questions autour desquelles l'enquête a été construite et menée.

2.1. Pourquoi les collectivités s'engagent-elles pour l'alimentation durable ?

L'alimentation est un sujet transversal fondamental, puisqu'elle concerne dans tous les territoires le quotidien et les conditions de vie des habitants. Elle est, plus encore qu'on l'imaginait, un facteur clé de la santé et du bien-être des populations. *Elle concerne l'ensemble des habitants (...). Les collectivités territoriales étant au service des habitants et des communes, et l'alimentation étant un sujet qui touche l'ensemble des habitants et répondant à un besoin de première nécessité, il semble évident que les collectivités doivent se saisir de cette question*, selon la Chargée de Mission Agriculture et Agro-alimentaire de la Communauté de communes du Val de Drôme, engagée dans le projet BioVallée et le développement d'un système alimentaire, local et innovant. Une situation de précarité alimentaire sur un territoire doit inciter la collectivité à agir et à mettre en place des initiatives de lutte contre cette précarité *"C'est avant tout le rôle des collectivités et de leurs élus de promouvoir l'aide sociale"*, nous dit la responsable Solidarité de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, qui a mis en place le projet du Libre-Service Social, géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS).



LE LIBRE-SERVICE SOCIAL DU CCAS D'ISSY-LES-MOULINEAUX, ALIMENTATION ET INCLUSION

Créé en 1995, le Libre-Service Social (LSS) du Pôle Solidarité du CCAS d'Issy les Moulineaux est une alternative aux distributions de colis d'aide alimentaire assurées par des associations puisqu'il permet aux bénéficiaires de changer de posture et de devenir actifs dans leurs achats. Au-delà de l'offre d'une aide alimentaire variée, le LSS développe l'autonomie et l'intégration sociale de ses bénéficiaires.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/le-libre-service-social-du-ccas-dissy-les-moulineaux-alimentation-et-inclusion/888>



LES FILETS SOLIDAIRES DU CCAS D'ANGERS

Le CCAS de la ville d'Angers a mis en place depuis 2011 la distribution de Filets Solidaires, en partenariat avec le Jardin de Cocagne Angevin. Ces filets sont composés en partie de produits de surplus, triés par le Jardin de Cocagne, puis sont distribués aux usagers dans des lieux de vie sociale (Maisons de quartier, etc.). Ils sont destinés à des personnes en situation de précarité qui n'ont pas accès à l'aide alimentaire traditionnelle. Le prix du filet varie en fonction de leurs ressources.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/les-filets-solidaires-du-ccas-dangers/911>

Les règles et normes juridiques, les politiques publiques et les démarches concertées adoptées au niveau des collectivités sont également un moyen de se saisir de la question⁹. Une démarche, incluse dans l'agenda 21 peut permettre d'articuler diverses actions concernant l'alimentation. " Cet enjeu figure dans l'agenda 21 de la commune en prévoyant un volet éducation, un volet urbanisme avec préservation d'espaces de production dans le Plan local d'urbanisme (PLU), un volet aide à l'installation d'agriculteurs. L'objectif final est l'autosuffisance alimentaire sur le territoire ", selon l'adjoint au Maire de Mouans-Sartoux.



L'APPROVISIONNEMENT TOUT BIO DES CANTINES DES ÉCOLES DE LA VILLE DE MOUANS-SARTOUX

Après 10 ans de construction d'une politique alimentaire durable, Mouans-Sartoux devient en 2012 la première ville en France de plus de 10 000 habitants à servir des repas 100% bio dans ses écoles. Ce succès repose en partie sur la création d'une régie municipale agricole.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/lapprovisionnement-tout-bio-des-cantines-des-ecoles-de-la-ville-de-mouans-sartoux/267>

Certaines collectivités cherchent à rendre leurs territoires autosuffisants, c'est le cas de la Mairie d'Albi qui vise à parvenir à l'autosuffisance alimentaire de toute la commune à l'horizon 2020 avec la mise en place de circuits-courts et la mobilisation de 73 hectares de friches proches du centre-ville, Cette action est menée en partenariat avec les Incroyables Comestibles¹⁰.

Elle souhaite suivre l'exemple de la ville de Todmorden, au Royaume-Uni, qui a pu, en seulement trois ans, transformer l'essentiel de son espace naturel public en jardin potager. La ville de Rennes souhaite également suivre cette même voie. Pour ce faire, elle a développé depuis une dizaine d'année un ensemble cohérent d'actions complémentaires : mise en place d'un "marché expérimental"

tal” public d’achat de denrées alimentaires favorisant la qualité de l’eau du bassin rennais grâce à une marque déposée; établissement d’un *Plan Alimentation enfance*; labellisation “Territoire Zéro gaspillage, zéro déchet” ; mise en œuvre d’actions de communication; information à destination du grand public; lancement du défi “Famille à alimentation positive”¹¹.

Le cabinet *Territoires et Alimentation* (Terralim) a évalué ces actions de la ville qui auraient permis la création de 400 emplois dans le “ bassin alimentaire “ de Rennes, notamment dans la commercialisation des produits locaux.

Ces exemples montrent que le développement de l’agriculture et de l’alimentation durables constitue des moteurs non négligeables du développement socio-économique au sein des territoires.

Les Projets d’Aménagement et de Développement Durables (PADD), validés par les conseils municipaux ou les instances des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), permettent de guider les actions d’aménagement et d’urbanisme dans l’esprit du développement durable.

“Les collectivités (Département, Région, communauté de communes) agissent notamment en tant que gestionnaires de ces documents d’urbanismes et de gestion de l’espace”, nous rappelle le chargé de mission systèmes alimentaires locaux de la FR CIVAM Bretagne.

Depuis le vote de la Loi d’avenir pour l’agriculture, l’alimentation et la forêt le 13 octobre 2014 et la définition dans son article 39 de la notion de Projet alimentaire territorial (PAT) les acteurs des systèmes alimentaires disposent d’un nouvel outil de coopération et d’ancrage territorial. Des processus de construction de “PAT” se sont engagés dans toutes les régions et dans de nombreux autres territoires.

Après un diagnostic partagé et des processus collaboratifs, dans lesquels les collectivités jouent en général un rôle central, l’ensemble des acteurs s’accordent sur des actions de promotion d’une alimentation responsable et durable. Dans un territoire donné, ces actions sont généralement multiples et complémentaires : appui aux familles en situation de précarité ou d’insécurité alimentaire, offre alimentaire de qualité dans la restauration collective, sensibilisation des consommateurs à l’alimentation durable...

Elles s’organisent dans un projet territorial cohérent qui permet à chacune des familles d’acteurs d’œuvrer selon sa fonction, mais dans un cadre cohérent et pour atteindre un ou des objectifs communs. Les collectivités s’engagent souvent à coordonner les projets, seules ou, le plus souvent, en partenariat.

Elles jouent un rôle de médiatrices afin d’assurer une bonne concertation entre différents types d’acteurs. Les projets PAT sont nouveaux et, le plus souvent, toujours en cours de construction, mais des expériences antérieures, de caractère souvent expérimental et souvent en lien avec des partenaires scientifiques ou universitaires, ont montré l’intérêt de telles démarches.

C’est le cas du projet de la *Prévalaye Paysanne* et du système alimentaire expérimental mis en place avec la ville de Rennes et l’Agglomération Rennes-Métropole.



LA PRÉVALAYE PAYSANNE

Ce projet vise la co-construction et la mise en place d’un système alimentaire expérimental, local et pédagogique pour resserrer les liens ville-campagne, science-société, culture-agriculture, biodiversité-production, tradition-innovation à l’ouest de la ville de Rennes. Depuis 2015, sur 450 hectares, les partenaires proposent une organisation expérimentale de la production en agriculture biologique et paysanne, et de la transformation artisanale.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/la-prevalaye-paysanne-systeme-alimentaire-experimental-a-rennes/1110>

Des réglementations spécifiques peuvent également inciter certains acteurs à agir. C'est le cas des municipalités qui mettent en place des démarches nouvelles en s'appuyant sur des décrets, circulaires ou règlements, comme par exemple les décrets n° 2011-1227 du 30 septembre 2011, portant sur la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire, ou comme la circulaire n° 2011-216 du 2 décembre 2011 sur la mise en place de politique éducative de santé dans les territoires académiques. Plus récemment en 2016, la proposition de loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation, portée par Mme Brigitte Allain, députée de Dordogne, proposant d'introduire 40% de produits locaux, labellisés, de saisons ou en circuits courts dans la restauration collective publique, et d'inclure 20% de produits issus de l'agriculture biologique a été l'objet de nombreux débats et soumise au vote des parlementaires. Votée à l'unanimité à l'Assemblée Nationale, les sénateurs, après avoir supprimé en Commission des affaires économiques le seuil de 20% de produits issus de l'agriculture Bio, n'ont pas adopté le texte proposé et l'ont refusé une deuxième fois lorsque celui-ci a été représenté dans le cadre de la Loi Égalité et Citoyenneté. Quoi qu'il en soit, le processus de préparation et de débat de cette loi a eu des effets très positifs, notamment l'inscription des enjeux alimentaires à l'agenda politique, à l'approche d'échéances électorales importantes. Dans la poursuite de l'élan et des déclarations de la COP21, la vivacité du débat parlementaire et citoyen autour des enjeux de durabilité (énergie, biodiversité, agriculture...) appelle les candidats à formuler des stratégies et à se fixer des objectifs crédibles et ambitieux pour assurer la durabilité et l'épanouissement de notre civilisation.

2.2. Quels sont les rôles des collectivités dans la promotion de l'alimentation durable ?

Dans la mise en place des projets d'alimentation responsable et durable, les collectivités sont souvent motrices. Dans certains cas, une collectivité est à l'origine d'un projet et le porte jusqu'à sa mise en œuvre. Dans d'autres cas, une collectivité participe à son pilotage dans le cadre d'un collectif. Dans l'échantillon de projets analysés dans cette étude, les collectivités ont plutôt tendance à avoir un rôle de coordination. *“Elles ont à plusieurs titres la possibilité d'être un acteur déterminant sur le sujet au travers des orientations d'aménagement du territoire (la préservation des espaces agricoles dans les documents de planification, les secteurs d'activités stratégiques pour le développement économique du territoire) ou encore dans le secteur de la restauration collective”,* nous indique le chargé de projets Agriculture périurbaine-Paysage-Agroforesterie de l'Association SOLAGRO, qui participe aux côtés de Toulouse Métropole au projet de la Plaine des Quinze-Sols et à la création d'une zone maraîchère sur 135 hectares dans la Commune de Blagnac. Les collectivités appuient financièrement des projets menés sur l'ensemble des territoires mais elles peuvent également jouer un rôle d'acteur-pilote dans la mobilisation et l'implication des habitants et des différentes familles d'acteurs des systèmes alimentaires.

“ Nous participons au financement, faisons participer les structures aux prises de décisions et nous participons

⁹ A ce sujet, le programme européen LASCAUX, coordonné en France par l'Université de Nantes, a permis d'étudier en détail les outils juridiques et réglementaires existants et pouvant être mobilisés afin de renforcer la durabilité des systèmes alimentaires

¹⁰ Le Lot en Action, Article publié dans le numéro de mai (n°100), par Bluboux, mis en ligne le 8 mai 2016, disponible sur : <http://www.lalotenuaction.org/pages/content/archives/albi-vise-l-autosuffisance-alimentaire-grace-au-bio-et-au-gratuit.html#2qYpF1rpZAEepJly.99> <http://www.lalotenuaction.org/pages/content/archives/albi-vise-l-autosuffisance-alimentaire-grace-au-bio-et-au-gratuit.html>

¹¹ Communiqué de presse, Rennes Ville et Métropole, Service de Presse, « Rennes distinguée pour son Plan alimentation durable », mis en ligne le 29 février 2016, téléchargeable sur : http://metropole.rennes.fr/fileadmin/rrm/documents/Espace_Presse/Communiquede_presse/Rennes_laureate_plan_alimentation_durable.pdf

aussi à la mise en œuvre concrète des actions”, selon un représentant de la Communauté de communes du Val de Drôme en BioVallée. Les collectivités jouent souvent un rôle de médiatrices dans les projets qu’elles soutiennent, puisqu’elles peuvent faire facilement le lien entre différents acteurs qui n’ont pas toujours l’habitude de travailler ensemble : *“L’approche territoriale permet d’aborder la question de l’alimentation avec un regard lié à la recherche d’une forme d’intérêt général qui dépasse le corporatisme et décloisonne les secteurs d’activités. Il ne s’agit pas de faire à la place de [partenaires du projet] mais de faire avec. Il s’agit de faire du lien entre tous, c’est le rôle des collectivités territoriales*”, toujours selon la Communauté de communes du Val de Drôme en BioVallée.

Elles incitent donc à une réflexion collective nourrie par l’expérience des différents acteurs. De plus, les collectivités peuvent inviter et associer les habitants à participer à la réflexion collective grâce à la mise en place de cadres de concertation entre les acteurs. Dans certains cas, elles organisent différentes instances à visées consultatives, par exemple un groupe de travail ou un comité de pilotage. Leur rôle favorise la mise *“en synergie des acteurs du territoire*”, comme nous le confirme la chargée de mission Circuits-courts de la Communauté urbaine d’Alençon, en charge du projet Développement Economique par l’Alimentation Locale (DEAL).

Dans d’autres projets, les collectivités sont plutôt perçues comme *“force de proposition*”, selon la formule d’une responsable de la Communauté urbaine d’Alençon ou comme des *“donneuses d’ordre*” selon la co-fondatrice et gérante de LA BIO D’ICI, à Chambéry, qui travaille en partenariat avec plusieurs collectivités de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La participation d’une collectivité à l’investissement ou au financement d’un projet apporte une certaine légitimité à ce projet.

2.3. Avec quelles familles d’acteurs les collectivités construisent-elles des partenariats ?

Tout type d’acteurs est susceptible d’être associé aux projets : structures publiques, privées, associatives, citoyennes, etc. Dans notre échantillon, les structures pilotes et les partenaires les plus cités sont les associations, suivies par les collectivités, les équipes de recherche, les sociétés de restauration collective, les fondations et enfin les entreprises. Les entreprises et les fondations sont surtout citées pour des appuis financiers ou pour du mécénat de compétences ; les associations sont citées pour la mise à disposition de bénévoles ou pour fournir divers appuis par exemple en termes de gestion financière ou d’appui en matière de communication, voire de gouvernance..

On retrouve dans les projets toutes la gamme des acteurs des systèmes alimentaires, ceux qui agissent à chacun des maillons des chaînes agricoles et alimentaires et ceux qui participent à la mise en relations et en synergies de ces différents acteurs : des acteurs de la distribution qui rapprochent producteurs et consommateurs (AMAP , groupements d’achat, coopératives de producteurs ou de consommateurs...) ; des plateformes qui préparent des transactions entre des groupes de producteurs locaux et des acteurs de la restauration collective ; mais aussi des associations qui facilitent l’installation et guident de jeunes agriculteurs vers des modèles d’agriculture durable, des associations dédiées à la promotion de produits locaux, des organismes de développement de l’agriculture biologique. Nous retrouvons également des syndicats mixtes, des chambres consulaires, des organes en région des ministères, notamment les DRAAF, les parcs régionaux et nationaux... L’exemple d’Agrilocal (Puy de Dôme) illustre bien cette multiplicité d’acteurs.



AGRILOCAL : UNE PLATE-FORME VIRTUELLE D'ACHATS DE PRODUITS LOCAUX POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, UN OUTIL AU SERVICE DES TERRITOIRES

L'association Agrilocal a pour vocation de promouvoir des circuits courts, de développer l'agriculture de proximité et l'artisanat des métiers de bouche et de renforcer l'économie locale, notamment via la restauration collective et toute la restauration hors domicile.

La promotion de l'agriculture de proximité est au cœur des préoccupations des Conseils départementaux en matière d'animation territoriale, en particulier dans l'exercice de leurs compétences à destination de la jeunesse ou des personnes âgées. Née en 2013, Agrilocal est une plateforme de mise en relation entre les acheteurs publics de la restauration collective et des producteurs agricoles locaux, sans intermédiaire.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/agrilocal-une-plate-forme-virtuelle-dachats-de-produits-locaux-pour-la-restauration-collective-un-outil-au-service-des-territoires/1035>

Selon la Communauté de communes du Val de Drôme en territoire BioVallée, les collectivités créent des partenariats avec des “entreprises, des coopératives, des associations, des partenaires scientifiques. Pour qu'un projet fonctionne il faut y associer les différents regards : le regard du terrain (acteurs locaux/associations), la prise de recul (recherche) et les opérateurs économiques pour mettre en œuvre les chaînons manquants.”

2.4. Les démarches multi-acteurs sont-elles au cœur de l'action des collectivités ?

Selon quels critères et quels objectifs ?

Toutes les personnes interrogées dans le cadre de cette étude déclarent valoriser les démarches partenariales dans la conception et/ou la mise en œuvre de leurs projets, ou dans les appels à projets qu'elles émettent. Les acteurs les plus souvent cités dans ce type de projet multi-partenarial sont les acteurs publics, les associations et les producteurs. Les entreprises ne sont pas citées dans le cadre de projets multi-partenariaux.

Les actions menées par les différents porteurs de projet sont corrélées, complémentaires et se renforcent les unes les autres. Pour le *Groupement d'Intérêt Public du Pays de Vannes* par exemple, “L'objectif du projet est de favoriser la collaboration entre structures d'accompagnement agricole, acteurs publics et associatifs pour impulser, à l'échelle du territoire, des actions de sensibilisation, d'accompagnement et d'expérimentation pour le développement des circuits courts”. Plus globalement, il semble difficile de mener des projets d'éducation à l'environnement ou à une alimentation saine, sans associer les institutions locales (qui gèrent par exemple les subventions) et les producteurs (qui peuvent fournir des produits locaux et de saisons pour les cantines par exemple). Les partenariats locaux permettent d'ancrer davantage le projet dans son territoire, et d’*articuler un renouveau agricole avec des activités diversifiées* selon les propos d'une chercheuse de l'INRA, du département des Sciences pour l'Action et le Développement (SAD) impliquée dans le projet de la *Prévalaye Paysanne* à Rennes.

2.5. Peut-on retrouver une approche systémique de l'alimentation dans les projets étudiés ?

Certaines initiatives regroupent un ensemble d'actions multisectorielles qui vont au-delà de l'alimentation ou de l'agriculture. Dans de nombreux cas sous l'impulsion des collectivités, les actions contribuent au développement de l'économie sociale et solidaire. A partir d'un projet ponctuel, de nouvelles actions se développent et progressivement se tisse tout un réseau d'activités. Chaque activité a ses propres objectifs, mais l'ensemble va pouvoir constituer un système d'autant plus que les liens d'origine perdurent.

Le territoire pourra ainsi accueillir des actions de restauration collective, des épiceries sociales, des espaces agricoles locaux, des jardins familiaux, des actions d'installation d'agriculteurs, la mise en place des AMAP, des points de vente directe, des magasins de producteurs... Rien d'étonnants à cet essaimage d'activités qui émanent d'un même état d'esprit et de mêmes motivations. Les collectivités jouent un rôle important dans de tels processus d'essaimage et dans la cohésion des activités créées, germes d'un système alimentaire territorial.

Les collectivités cherchent à mener des actions coordonnées. C'est le cas du Conseil Régional d'Auvergne, qui a été regroupé avec celui de Rhône-Alpes. Il a mis en place un projet d'approvisionnement en produits locaux au sein des cantines des lycées auvergnats depuis 2012. Ce programme ambitieux est fondé sur une politique du "bien manger" (produits locaux de qualité, respect des exigences nutritionnelles), qui s'accompagne d'une réflexion et d'actions autour de l'importance du repas et de son environnement (temps accordé au repas, réaménagement des restaurants scolaires, présentation des équipes de restauration, valorisation de leur travail, etc.). La restauration collective est un des sujets les plus cités par les collectivités. Elles ont dans ce domaine une action directe sur les achats institutionnels et, donc, sur l'évolution de l'offre alimentaire. En agissant sur les enfants ou les jeunes lycéens, outre l'évolution de leur approche de l'alimentation, ces actions ont un effet trans-générationnel durable puisque l'on sait qu'elles font évoluer les achats alimentaires des familles. Dans notre étude, l'animation sur les territoires est fréquemment mentionnée pour la promotion de l'alimentation durable et responsable.

Les actions, qui s'élargissent et s'ouvrent à différents domaines, rencontrent souvent des obstacles liés à l'empilement administratif et au cloisonnement entre services qui peuvent parfois poser des problèmes de coordination. Il convient alors de mettre en place une organisation qui fait collaborer les différents services au sein avec des collectivités et les différentes collectivités concernées. De nombreux projets imaginent des instances de gouvernance ou des formes de concertation originales. L'ISARA, une école d'ingénieurs de l'agriculture localisée à Lyon, a fait preuve d'imagination dans le cadre du projet *EMOTIONS* : *"L'agenda 21 donne les objectifs, la Maison d'éducation à l'alimentation durable accueille un comité de pilotage qui assure la gouvernance du projet alimentaire territorial, un comité consultatif d'acteurs est également mis en place pour nourrir le projet"*. A côté de ces deux instances, un groupe de suivi du projet composé de l'ensemble de l'équipe prend de façon collective les décisions opérationnelles, tandis que le comité scientifique en charge de la recherche-action associe des scientifiques, des acteurs du développement de l'agriculture biologique, des représentants des collectivités territoriales, mais aussi des consommateurs.

¹³ Mouans Sartoux, octobre 2016, disponible sur : <http://restauration-bio-durable-mouans-sartoux.fr/85-des-parents-mouansois-ont-fait-evoluer-leurs-pratiques-alimentaires/>



EMOTIONS : AGRICULTURE BIOLOGIQUE, ALIMENTATION DE QUALITÉ ET ÉQUITÉ SOCIALE À LYON

Ce projet de recherche-action créé en 2015 s'intéresse aux initiatives locales associant agriculture biologique, alimentation de qualité et équité sociale pour saisir les rôles joués par les émotions et les valeurs impliquées dans l'action collective, la création de nouveaux liens et de nouveaux savoirs et afin de dépasser l'analyse de la rationalité des acteurs et des projets.



Fiche disponible sur :
<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/emotions-agriculture-biologique-alimentation-de-qualite-et-equite-sociale-a-lyon/1108>

Quelles visions de l'approche systémique par les acteurs de terrain ?

VISION D'ACTEURS ISSUS DES COLLECTIVITÉS



MAIRIE DE MOUANS-SARTOUX: LA MAISON D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION DURABLE DE LA VILLE DE MOUANS-SARTOUX

Elle existe avec la "Restauration collective, les jardins de Cocagne, les jardins familiaux, les jardins éducatifs, la régie municipale agricole, les épiceries sociales, les AMAP, les marchés, ou encore, les actions de commerce équitable, le projet européen URBCT / programme agri- urbain, l'installation des agriculteurs.... Sans oublier une approche culturelle de partage de connaissance des enjeux et des solutions notamment durant le festival du livre de la commune. Chaque projet nourrit l'autre et participe à la dynamique d'ensemble. Un questionnaire mené par l'observatoire de la restauration scolaire durable vient de montrer que ces projets étaient identifiés par les familles et avaient permis de modifier les pratiques alimentaires de 85% des familles ”.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/lapprovisionnement-tout-bio-des-cantines-des-ecoles-de-la-ville-de-mouans-sartoux/267>



TOULOUSE MÉTROPOLE ET SOLAGRO: DÉVELOPPER LE MARAICHAGE DANS LA MÉTROPOLE TOULOUSAIN : L'EXPÉRIENCE DE LA PLAINE DES QUINZE-SOLS

(commune de Blagnac – 31)

“La commune de Blagnac dispose d'une régie municipale de restauration collective et a débuté une stratégie d'approvisionnement en circuits-courts et de proximité (producteurs locaux de la plaine de Quinze-Sols). Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Blagnac préserve les terres agricoles de l'urbanisme (zone A). La révision du PLU de Blagnac permettra l'installation de serres dans la plaine des Quinze-Sols afin de conforter l'activité maraichère. Par ailleurs, le secteur a fait l'objet d'un Schéma Directeur d'Aménagement Agro-Paysager du site, lequel constitue le document d'orientation de l'aménagement proposé du secteur dans les années à venir. Ce document traite à la fois des questions agricoles, du foncier, d'aménagements socio-récréatifs, des accès et circulations, de la préservation des paysages et de la valorisation des éléments du patrimoine rural”.



EAU DU BASSIN RENNAIS, MARQUE EAU EN SAVEUR, RENNES

Avec la démarche de progrès sur l'amélioration des pratiques agricoles (grille IDEA), la restauration collective, la démarche de Eau du Bassin Rennais prend en compte les préoccupations des acheteurs publics (Ville de Rennes par exemple), des producteurs, des consommateurs et tend vers une approche systémique. La démarche est [cependant] dans un premier temps très centrée sur la restauration collective.

Des outils, de type Charte d'agriculture durable, incitent les collectivités à agir de façon coordonnée. Cette démarche conduit à l'élaboration concertée d'un plan d'actions destinées au soutien, au développement et à la pérennisation des activités agricoles sur le territoire dans le respect des objectifs de la Charte et à la mobilisation des parties prenantes en organisant leurs coopérations.

Par exemple, *“ les projets agricoles de Toulouse Métropole sont en lien à la fois avec : la Charte d'une agriculture Durable en territoire périurbain, signée en 2012 avec la chambre d'agriculture de Haute Garonne, qui fait aujourd'hui l'objet d'un travail complémentaire en vue de définir un projet agricole métropolitain dans lequel une place est plus fortement donnée au thème de l'alimentation ; le Plan Climat Énergie Territorial, lequel porte une action de développement d'un réseau de fermes en villes qui puissent être des “sites de référence” (innovation sociale, économique, environnementale...)”*.

La métropole a ainsi engagé plusieurs opérations agricoles dites “pilotes” sur son territoire : plaine de Garonne, Ville centre, Coteaux est ... Ces opérations ont toutes leurs propres spécificités mais convergent vers des objectifs communs “d'intérêt général et public” tels que : la préservation de l'environnement et des ressources, l'encouragement au développement de filières courtes et de proximité, la cohésion sociale et territoriale entre urbains et ruraux...”

Les collectivités signataires de cette charte possèdent donc des politiques agricoles semblables, ce qui permet aux acteurs du territoire de travailler en concertation.

Quelles visions de l'approche systémique par les acteurs de terrain ?

VISIONS D'ACTEURS SOUTENUS PAR DES COLLECTIVITÉS



ISARA LYON, EMOTIONS : AGRICULTURE BIOLOGIQUE, ALIMENTATION ET ÉQUITÉ SOCIALE

À la *“restauration collective sur le territoire de la Vendée, avec une légumerie en partenariat entre une association d'agriculteurs biologiques et une association d'aide à l'insertion de travailleurs handicapés, mais aussi des activités d'animation et d'éducation par le groupement d'agriculture biologique local, les services sociaux des collectivités et des experts (diététicien, restaurateurs, ...) à Lyon. Dans les deux cas, on peut considérer que l'alimentation est envisagée dans une dimension globale où l'on se préoccupe à la fois d'éducation à l'alimentation et à l'agriculture, de sa dimension sociale (repas en commun par exemple) et de la fourniture de produits sains et durables (produits biologiques)”*.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/emotions-agriculture-biologique-alimentation-de-qualite-et-equite-sociale-a-lyon/1108>



FR CIVAM LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES, ENSEMBLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE MEUNERIE LOCALE SUR LE CAUSSE MÉJEAN

Elle est présente avec l'aménagement du territoire et des plans d'urbanisme pour la restauration du patrimoine bâti. (...). Il s'agit bien d'une approche systémique puisque le projet s'articule autour d'une diversité de volets (patrimonial, culturel, économique, environnemental, social).



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/ensemble-pour-la-mise-en-place-d-une-filiere-meunerie-locale-sur-le-causse-mejean-en-occitanie/1109>



LA CATICHE, TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE "LES LOCAVORES" EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

"Il y a une cohérence assurée par le projet politique de la collectivité (PADD), en lien avec les programmes nationaux, relayés par le CRALIM (comité régional pour l'alimentation) sous le patronage du préfet et le soutien de la DRAAF. Le fait de nous lancer dans un PAT conforte l'objectif, notamment à l'aube de la fusion de notre communauté de communes avec 3 autres communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. Enfin, le service Education à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD)

"La Catiche" apporte du lien en matière d'éducation et de communication, notamment en "connectant" enfants, parents, enseignants, techniciens, élus (notion de "continuité éducative").



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/temps-dactivite-periscolaire-les-locavores-en-auvergne-rhone-alpes/1034>

2.6. Comment les actions mises en place sont-elles mises en cohérence et maillées à l'échelle du territoire ?

Outre l'instance locale de gouvernance ou de concertation, une cohésion doit être assurée par le projet politique de la collectivité en lien avec les programmes nationaux. *"La cohérence et le maillage sont des soucis quotidiens (...) Cependant, l'articulation avec des territoires plus larges (agglomération, département et région) peut être difficile", selon la Mairie de Mouans-Sartoux, qui ajoute que "Les objectifs de l'agenda 21 et la volonté de respecter la santé et l'environnement donnent de la cohérence aux actions et du dynamisme au développement".* Les projets doivent converger vers l'intérêt général.

Pour la Communauté urbaine d'Alençon, des discussions *"à l'échelle départementale pour mutualiser certaines actions"* avec *"divers partenaires de différents horizons"* sont également identifiées.

Il s'agit de faire avancer les projets même dans des situations de blocage institutionnel. Lorsque *"les projets dépassent les limites territoriales, on se met autour de la table avec d'autres territoires"*, explique la Communauté de communes du Val de Drôme en BioVallée.

Une fois le projet mis en place, la collectivité peut analyser les facteurs clés de réussite et les leviers pour faire face aux difficultés rencontrées afin d'inciter d'autres villes et d'autres instances à se lancer dans des projets similaires avec une politique alimentaire adaptée. La diffusion d'une initiative locale peut être complexe à mettre en œuvre dans un territoire plus vaste. Les partenariats sur des projets alimentaires ou agricoles entre villes et communes, zones urbaines et rurales peuvent renforcer la cohérence entre des projets de territoires voisins. C'est l'objectif poursuivi par le Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (RNPAT). Il permet de faire un état des lieux *"pour proposer des méthodes, approfondir des thématiques (économie alimentaire, nutrition-santé, aménagement du territoire, etc.) et analyser les projets pour proposer ensuite des évolutions des politiques publiques à tous niveaux, de l'échelon local à l'échelon européen"*.

Lauréat de l'appel à propositions Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR), il vise à mettre en réseau les acteurs ayant mis en place un Projet alimentaire territorial (PAT) pour aider à la diffusion de ces PAT sur l'ensemble du territoire français.



TERRES EN VILLES : UN RÉSEAU NATIONAL POUR UN PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL CO-CONSTRUIT ET PARTAGÉ

Le projet "Réseau national pour un projet alimentaire territorial co-construit et partagé (RNPAT)" (2015-2018), est centré sur l'analyse des enseignements à tirer de la mise en œuvre sur le dispositif des PAT créés par la Loi d'Avenir de l'Agriculture, et de l'Alimentation et des forêts. Il vise à capitaliser les méthodologies et les expériences autour mises en œuvre par de ces projets. Il s'adresse à l'ensemble des territoires et des acteurs français.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/terres-en-villes-un-reseau-national-pour-un-projet-alimentaire-territorial-co-construit-et-partage/1112>

2.7. Quels outils et leviers sont proposés par les collectivités pour promouvoir un rapprochement entre consommateurs et producteurs ?

Les collectivités cherchent à développer les liens entre les producteurs et la restauration collective. La plate-forme aujourd'hui nationale *Agrilocal* est un bon exemple d'outils dans ce domaine.

Le rapprochement de la consommation et de la production, le développement d'économies circulaires au sein d'un territoire, ont des conséquences positives pour l'économie du territoire, c'est l'une des motivations majeures de l'engagement des collectivités dans l'alimentation responsable et durable.

En octobre 2016, le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt a lancé "LOCALIM", un nouvel outil à destination des acheteurs publics de la restauration collective en gestion directe pour accompagner le développement de l'approvisionnement local et de qualité.

Composée de fiches opérationnelles, méthodologiques, par filières, cette boîte à outils donne aux acheteurs publics les clefs juridiques et techniques pour développer leurs achats en produits locaux et de qualité.

Concernant les projets de restauration scolaire qui visent à intégrer des produits locaux, de qualité et/ou biologiques, le cahier des charges des achats, qui doit correspondre au code des marchés publics, est souvent considéré comme un obstacle. Il existe néanmoins des possibilités de donner une préférence à des achats locaux, en fixant des attentes élevées en terme de fraîcheur des produits (voir le Guide “Favoriser une restauration collective de qualité et de proximité” du Ministère de l’agriculture) .

Une autre action citée est le dispositif de portage foncier de la commune de Bruz (Rennes Métropole) : *“les outils [dont peuvent disposer les collectivités] sont les plans d’urbanisme et la capacité de préempter la terre agricole. Une variété de productions est installée sur un ilot foncier agricole [c’est-à-dire des terres réhabilitées]. Une partie des productions est destinée à la cantine scolaire”*, selon le chargé de mission pour les systèmes alimentaires locaux de la FR CIVAM Bretagne.

Un établissement public peut adapter dans certaines limites ses opérations d’approvisionnement aux besoins de sa cantine et aux souhaits des enfants et de leurs parents. Les expériences des Régions pour les lycées, des départements pour les écoles, des établissements d’enseignement eux-mêmes méritent d’être échangées.



RESTAURATION COLLECTIVE DE QUALITÉ AVEC DES PRODUITS LOCAUX DANS LES LYCÉES AUVERGNATS

Ce programme a pu être lancé grâce aux nouvelles lois concernant l’agriculture (2010 et 2014). Son but est de sensibiliser et de valoriser le repas, de développer la relation et la collaboration entre l’établissement et le territoire. Une charte qualité (“ ETIQ “, Environnement, territoires, initiatives, qualité) a été conçue dans le cadre de ce programme afin de mettre un accent sur la valeur environnementale et territoriale des 517 258 repas servis en 2014. Le code des marchés publics peut être contraignant dans ce type de projet. Pour avancer, des solutions adoptées par certains établissements et adaptables à d’autres structures, ont été employées :

- Formations des personnels aux marchés publics, aux circuits de proximité, à la qualité des aliments : 75% des produits achetés pour les cantines sont désormais locaux, départementaux ou régionaux.
- Évolution du cahier des charges proposé par les groupements d’achat (allotissement, lots spécifiques “qualité et local“, réduction des délais entre cueillette et livraison, diminution des emballages...).
- Formalisation des conventions permettant à tous les lycées d’adhérer aux plates-formes *Agrilocal* existantes.

Dans le cadre de ce projet, le nombre d’intermédiaires a été réduit ce qui a permis l’approvisionnement à juste prix des produits locaux, et favorise l’emploi dans la région. En outre, cette démarche a été accompagnée d’une implication de la communauté éducative afin de sensibiliser les consommateurs du restaurant.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/restauration-collective-de-qualite-avec-des-produits-locaux-dans-les-lycees-auvergnats/1050>

Certaines communautés de communes, au titre de leurs actions d’éducation à l’environnement ou au développement durable, sont susceptibles de développer des projets de sensibilisation à l’alimentation durable. Cette sensibilisation est très liée à la volonté des communes et au lien qu’elles souhaitent faire dans ce domaine avec le Plan d’Aménagement et de Développement Durable (PADD). L’Etat participe à l’éducation des jeunes par le biais des programmes scolaires mais aussi par celui des Temps d’activités

Périscolaires (TAP). L'alimentation, sous des formes différentes (nutrition, cuisine, jardin scolaire), peut trouver une place dans ces activités péri-scolaires. C'est un moyen de faire évoluer les consciences de façon ludique et pédagogique.

LES FRANCAS, LA MALLE À “MANGER EN CONSCIENCE”, EN RÉGION PACA

L'association d'éducation populaire, les Francas des Bouches du Rhône, a développé son activité pédagogique en 2007 auprès des jeunes autour de la thématique de l'alimentation dans le cadre des TAP. L'éducation à l'hygiène alimentaire, la sensibilisation à la question de la citoyenneté à travers la consommation ainsi que la question de l'équilibre alimentaire et les messages médiatiques sont abordés grâce aux différentes animations pour les jeunes de tous les âges au sein des structures éducatives où interviennent les Francas 13.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/la-malle-manger-en-conscience-des-francas-13-dans-les-bouches-du-rhone/1107>

LA CATICHE, TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE “ LES LOCAVORES “ EN AUVERGNE-RHÔNE ALPES

C'est dans le cadre du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) que la Catiche, service d'éducation à l'environnement de la communauté de communes, a proposé un programme pédagogique d'accompagnement des écoles (qui relèvent de la compétence de la Communauté de communes). Il s'agit de travailler sur la partie “ alimentation “ du développement durable en sensibilisant les écoliers à la question des circuits-courts et du traitement des déchets. De plus, les enseignants bénéficient d'un accompagnement pédagogique afin de créer du lien entre les temps scolaire et non scolaire. Cette démarche a un impact fort qui se traduit notamment par le fait que les TAP Locavores sont toujours complets. Ceci redynamise le travail des producteurs locaux qui ont créé le site web afin d'avoir une meilleure visibilité. Ces derniers accueillent également les écoliers lors de leurs visites des fermes. La démarche des Locavores a également permis la réduction des déchets par enfant.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/temps-dactivite-periscolaire-les-locavores-en-auvergne-rhone-alpes/1034>

La collectivité peut également aider les producteurs à vendre leurs produits dans des points de vente dédiés, dans des marchés locaux ou par des livraisons de proximité. Les questions d'organisation logistique sont déterminantes pour le développement de systèmes alimentaires territorialisées, car du fait de leurs périmètres géographiques restreints, elle ne peuvent pas jouer comme les grands acteurs de l'alimentation mondialisée sur des économies d'échelle.

Elle doit progresser dans ce domaine de la logistique, mais elle fait valoir une nouvelle relation entre consommateurs et producteurs, un lien social renforcé, des solidarités territoriales activées. Le choix des produits, des producteurs, des publics, spécifique de chaque territoire, est essentiel pour l'organisation d'un nouveau tissu de relations.

Autre grand thème pour les collectivités, l'amélioration de la situation sociale des habitants de leurs communes, et notamment de l'accès à une alimentation pour tous, en prenant en compte l'inclusion des publics pour favoriser un accès digne. Les personnes interrogées citent la mise en place d'épiceries

sociales ou les groupements d'achats, comme le projet du *Cabas des Champs* ou le projet de l'association VRAC. Ces actions de solidarité alimentaire répondent à cette préoccupation sociale des collectivités mais aussi au maintien de l'activité des producteurs locaux.



LE CABAS DES CHAMPS, UN GROUPEMENT D'ACHATS ALIMENTAIRES, SOLIDAIRE ET PARTICIPATIF À BREST

Ce projet a été développé par les centres sociaux en partenariat avec plusieurs associations. Le groupement d'achat permet de négocier les prix avec les producteurs, de faire livrer les produits par le producteur au sein des locaux mis à disposition par la collectivité. Le projet permet aussi de tisser des liens entre les bénéficiaires et les producteurs de la région de Brest.

Ce type de production demande une fidélisation des adhérents et une confiance de la part des producteurs. De plus, l'inclusion des bénéficiaires en accès libre fait de ce projet un succès. Il est envisagé de procéder à un essaimage de ce projet et le faire grandir.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/le-cabas-des-champs-un-groupe-d-achats-alimentaires-solidaire-et-participatif/919>



VRAC, UN SYSTÈME D'ACHAT GROUPÉ POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION DES HABITANTS DANS LES QUARTIERS POPULAIRES DE LA BANLIEUE LYONNAISE

L'association VRAC encourage et permet le développement de groupements d'achats dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise depuis 2014. Elle propose par ce biais l'achat de produits de qualité à des prix raisonnables par la réduction des coûts intermédiaires que permet la distribution en vrac, tout en favorisant également un mode de consommation durable et propice au renforcement du lien social dans ces quartiers.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/vrac-un-systeme-dachat-groupe-pour-ameliorer-la-qualite-de-lalimentation-des-habitants-dans-les-quartiers-populaires-de-la-banlieue-lyonnaise/906>

Afin de soutenir la production et l'économie locale, la valorisation des marques locales est également mentionnée. Les parcs régionaux comme le *Réseau des saveurs du parc naturel régional du Livradois Forez*, sont en capacité de s'appuyer sur la production des territoires ainsi que de travailler sur les aspects de communication entre les producteurs et les consommateurs pour plus de visibilité. De plus, la participation de différentes structures publiques (Conseil Départemental, Communautés des communes, Chambres d'agriculture ou de l'industrie, Union des commerçants, etc.) permet la mobilisation de multiples moyens pour la réussite d'un projet.



RÉSEAU DES SAVEURS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ

Qu'ils soient producteurs fermiers, artisans, entrepreneurs ou commerçants, les membres du réseau Saveurs du Livradois-Forez partagent la même ambition d'exprimer au mieux les qualités du territoire dans une logique de proximité, depuis 2009. Le réseau des Saveurs a créé une Charte dans une démarche de progrès et de développement durable promouvant une agriculture durable, la vente directe sans standardisation des produits, les circuits-courts, la collecte et le recyclage des déchets et des emballages.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/le-cabas-des-champs-un-groupe-d-achats-alimentaires-solidaire-et-participatif/919>



LA MARQUE “VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL” DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D’AUVERGNE

La marque Parc, créée en 1998 en Auvergne, contribue à renforcer l’identité du territoire, mais aussi à maintenir et à développer les filières artisanales avec des produits et des services en lien avec son patrimoine, à préserver et valoriser les ressources locales en respectant l’environnement (préservation des milieux naturels, des paysages, tri des déchets, gestion rationalisée de l’énergie et de l’eau, sensibilisation des clientèles). De plus, il s’agit d’animer le réseau des bénéficiaires avec un kit d’information et de promotion du réseau de la marque mis à disposition.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/la-marque-valeurs-parc-naturel-regional-du-parc-naturel-regional-des-volcans-dauvergne/1045>

2.8. Quels outils et leviers ont été mis en oeuvre dans les projets soutenus par les collectivités ?

L’examen de notre échantillon montre que ce sont souvent les projets plutôt transversaux et innovants qui séduisent les collectivités. Les collectivités sélectionnent également les projets en fonction de leur solidité, de leur durabilité et bien sûr de l’importance et de la qualité de leur impact territorial. De plus, le fait qu’un projet ait plusieurs partenaires formels ou non peut faciliter la gestion car il bénéficie davantage de moyens humains, techniques, financiers, matériels, etc.

Les citoyens au sein des quartiers peuvent élaborer et mettre sur pied des projets alternatifs, avant de se donner une forme institutionnelle. C’est le cas avec le projet des *Amis du Zeybu* qui mobilise un réseau de producteurs de produits agricoles locaux et distribue ces produits de manière solidaire grâce à un système de monnaie locale qui permet aux personnes en difficulté financière d’éviter l’apparence d’un système d’aide alimentaire. Cette démarche valorise les circuits-courts et les relations entre producteurs locaux et les consommateurs, elle permet de dynamiser la production locale.

Ce projet est réalisé par une association qui bénéficie des appuis de la ville, de la région et de financeurs privés. Malgré le soutien de différentes structures, la gestion du projet est majoritairement confiée à des bénévoles ce qui rend parfois la logistique difficile.

Néanmoins, cette initiative a eu beaucoup de succès et a été lauréate de plusieurs prix nationaux et internationaux, dont le Prix des Femmes Marjolaine. Ce projet très innovant, tant sur le plan social qu’économique, a inspiré de nombreux acteurs de la solidarité.



LES AMIS DU ZEYBU DE LA VILLE D'EYBENS ET LEUR MONNAIE, LE "ZEYBU SOLIDAIRE"

Depuis 2009 à Eybens (France), Les Amis du Zeybu anime une coopérative, créée par les habitants du quartier. Elle développe des circuits-courts selon un principe unique de solidarité régénérateur de lien et de citoyenneté. Parmi, les différentes initiatives mises en place, la plus originales est celle de leur monnaie, le "Zeybu Solidaire".

Dans ce projet, en complément des produits commandés, les producteurs font un don solidaire. Ces produits sont achetés par les adhérents qui le souhaitent, en surcroît de leurs commandes. Ces achats sont convertis en monnaie solidaire qui est créditée sur le compte de l'association EAU (Eybens Accueil Urgence) qui gère l'aide alimentaire sur leur commune. Elle ventile entièrement la monnaie Zeybu Solidaire en créditant les comptes des adhérents relevant de l'aide alimentaire, et en garantissant leur anonymat. Ces personnes en difficulté peuvent ainsi accéder aux produits du Zeybu Marché et participer à la vie de l'association sans être stigmatisées.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/les-amis-du-zeybu-de-la-ville-deybens-france-et-leur-monnaie-le-zeybu-solidaire-/240>

Les appels à projets de structures comme les Conseils Régionaux incitent les acteurs à contribuer à l'émergence de systèmes alimentaires territorialisés. Ce type de démarche se construit grâce à un travail partenarial entre différentes organisations locales. Ces partenariats permettent d'avancer sur le plan économique, logistique, éducatif etc. La démarche du projet *Local Planet* a intéressé de nombreuses instances publiques comme le Conseil Régional de la Région pays de Loire, le conseil général, des Communautés de communes, la Chambre d'agriculture, l'Agence de l'eau ainsi que d'autres groupements associatifs. Une telle initiative pourrait être diffusée dans d'autres territoires.

C'est exactement ce que fait Le *réseau Bou'sol* qui essaime les boulangeries bio, locales et solidaires *Pain et Partage* dans la région PACA et dans d'autres régions françaises.



LOCAL PLANET : CIRCUITS D'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ EN LOIRE ATLANTIQUE POUR GROUPEMENT DE PRODUCTEURS ET USAGERS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

Local Planet est né en 2015 de la rencontre d'acteurs locaux, ACCES REAGIS, la coopérative IDEAL, TERROIRS 44, des maraîchers et des collectivités territoriales autour d'une préoccupation commune : la qualité de l'alimentation et de son circuit du champ à l'assiette et l'insertion par l'activité économique. Il s'agit d'une plateforme locale d'approvisionnement et de distribution de produits locaux en circuit-court en direction des professionnels, dotée d'une unité de transformation permettant d'éplucher, de découper, de cuire les légumes issus de l'agriculture durable.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/local-planet-circuits-dalimentation-de-proximite-en-loire-atlantique-pour-groupement-de-producteurs-et-usagers-de-la-restauration-collective/1070>



LE RÉSEAU BOU'SOL ESSAIME LES BOULANGERIES "PAIN ET PARTAGE" BIO, LOCALES ET SOLIDAIRES

Le réseau Bou'Sol intervient depuis 2013 en région PACA et ailleurs, afin d'essaimer la franchise des boulangeries "Pain et Partage", basées sur les trois piliers : bio, local et solidaire. Le réseau Bou'Sol a été créé par deux entrepreneurs sociaux et différents acteurs de la filière agricole impliqués et constitués en SCIC. Son objectif principal est de structurer tout un écosystème de filière blé/farine/pains.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/le-reseau-marseillais-bou-sol-essaime-les-boulangeries-pain-et-partage-bio-locales-et-solidaires/1111>

Comme nous l'avons vu, dans la majorité des projets de cette étude, les collectivités apportent principalement un soutien financier. Le projet de la *FR CIVAM Languedoc* "Ensemble pour la mise en place d'une filière meunerie locale sur le Causse Méjean" a construit un partenariat financier avec les collectivités et un partenariat opérationnel avec différents acteurs de la filière.



FR CIVAM LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES, ENSEMBLE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILIÈRE MEUNERIE LOCALE SUR LA CAUSSE MÉJEAN

Depuis 2012, un collectif d'agriculteurs et de ruraux du Causse Méjean en Occitanie, met en place une filière meunerie locale et la réhabilitation d'un moulin à vent. Acteurs de la filière et de la valorisation du patrimoine local, ils agissent ensemble pour mieux maîtriser leur alimentation, développer des pratiques écologiques et faire vivre leur territoire.



Fiche disponible sur :

<http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/ensemble-pour-la-mise-en-place-d-une-filiere-meunerie-locale-sur-le-causse-mejean-en-occitanie/1109>

Les collectivités offrent dans certains cas un appui humain et technique afin de renforcer le développement d'un projet. Elles ont la possibilité d'offrir un service d'expertise ou de consultance, comme par exemple en matière de communication. Cela fait partie intégrante des objectifs des collectivités qui font un travail de valorisation afin de faire connaître les projets.

Par exemple, Le *Drive fermier d'Alençon*, qui favorise une alimentation de proximité, en circuit-court, fait coopérer producteurs, élèves de différentes filières d'un lycée et collectivités comme la communauté urbaine et le Conseil général et la Chambre d'Agriculture. Ce projet a permis aux élèves de travailler sur un sujet concret, aux producteurs de trouver de nouveaux publics et de moderniser leur façon de vendre leurs produits, mais aussi de soutenir l'économie agricole locale.



LE DRIVE FERMIER D'ALENÇON : UN CIRCUIT COURT AU SERVICE D'UNE ALIMENTATION DE PROXIMITÉ

Des producteurs se sont réunis en association pour se créer de nouveaux débouchés afin de valoriser davantage leurs produits fermiers, de répondre à une demande sociétale et de bénéficier de l'engouement autour du nouveau mode de distribution qu'est le drive. Le drive a pu émerger en 2014 grâce à un partenariat logistique et pédagogique avec le lycée Maréchal Leclerc d'Alençon qui permet aux élèves de découvrir l'univers professionnel de la vente sur Internet.



Fiche disponible sur : <http://www.resolis.org/fiche-pratique-observatoire/le-drive-fermier-d-alencon-un-circuit-court-vers-le-gout-pour-une-alimentation-de-proximite/1077>

Conclusion

L'étude de cet échantillon d'une vingtaine d'initiatives d'alimentation durables, soutenues ou portées par des collectivités, donne une idée de l'importance du rôle joué et de la diversité des actions menées par les collectivités dans la transition agricole et alimentaire. Cette diversité est le reflet de ressources et d'opportunités offertes par les territoires et des multiples cheminements imaginés par des acteurs créatifs de la production et de la consommation alimentaires. Au terme de cette étude, nous pensons qu'il faut aller beaucoup plus loin, à la fois en termes de taille d'échantillon et en termes d'approches plus fines et analytiques des mesures de politiques publiques favorables à cette transition alimentaire.

Les collectivités sont parfois actrices directes dans la chaîne de la production ou de la consommation des aliments, par exemple lorsqu'elles procèdent à des achats institutionnels ou créent des régies, mais le plus souvent elles accompagnent et appuient les acteurs et leurs initiatives. Ces appuis peuvent s'adresser directement aux acteurs par des aides très diverses à leurs stratégies, ils peuvent aussi consister à rendre l'environnement plus favorable à la mise en œuvre des initiatives. Ne serait-ce qu'en agissant en faveur d'une réorientation de la demande alimentaire.

Nous pensons qu'il nous faut maintenant avoir une approche de l'action des collectivités plus analytique. Nous pensons qu'il faut repérer, identifier et caractériser les mesures de politique publique susceptibles de fortifier et d'accélérer la marche vers une alimentation durable ou, autre formulation, vers des systèmes alimentaires, productifs mais capables de performances sociales, environnementales, nutritionnelles et culturelles de haute valeur. Un outil de caractérisation des mesures prises par les collectivités en faveur d'une alimentation durable est proposé par *RESOLIS* en annexe.

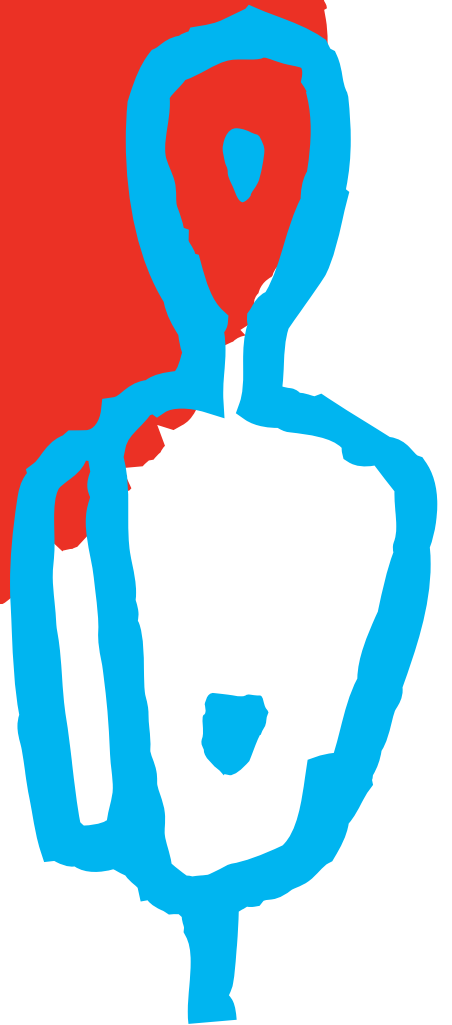
Nous avons souhaité mettre en valeur les mesures portées par les collectivités territoriales car nous pensons qu'aujourd'hui, et compte tenu des outils et leviers dont elles disposent, les collectivités territoriales sont en position de devenir un soutien crucial pour les acteurs progressistes, notamment par leur capacité à les rassembler et à mettre en cohérence et en synergies leurs actions.

Ces considérations appellent à poursuivre un travail de repérage, d'analyse et de diffusion, afin que tous les acteurs, publics et privés, souhaitant agir pour une reterritorialisation progressive des systèmes alimentaires, aient une connaissance approfondie des leviers mobilisables.

Dans un contexte de baisse des dotations financières des collectivités, la question des sources de financements alternatives pouvant être mises à profit par les acteurs locaux pour aller vers des systèmes alimentaires plus durable nous apparaît comme centrale.

Par ailleurs, le développement d'indicateurs opérationnels de performance systémique, et l'élargissement des marges de manœuvres existantes pour conduire des expérimentations et des projets participatifs de recherche finalisée à l'échelle de territoires-pilotes, constituent également des enjeux cruciaux pour accélérer la transition vers un nouveau paradigme alimentaire durable.

Annexes



Grille de caractérisation de mesure(s) d'alimentation durable et responsable (MESARD) portées par des Collectivités territoriales, conçue par RESOLIS

Identification de la collectivité territoriale

| | |
|---|--|
| Nom de la Collectivité | |
| Type de Collectivité | |
| Lieu de réalisation et code Postal | |
| Titre du projet | |

Identification de la mesure

| | |
|--------------------------------------|--|
| Libellé de la mesure | |
| Objectif de la mesure | |
| Contexte de mise en place | |
| Résultats obtenus | |

Caractérisation de la mesure d'appui à l'ARD

À cocher si correspondance

| | | | | |
|---|--|--|-------------------------------------|--|
| <p>La collectivité est ACTRICE DIRECTE de la chaîne de production ou de consommation des aliments</p> | <p>La mesure permet à la collectivité d'agir comme</p> | Productrice d'intrants | | |
| | | Productrice de produits agricoles ou piscicoles | | |
| | | Transformatrice de produits agricoles | | |
| | | Distributrice | | |
| | | Acheteuse/consommatrice de produits alimentaires | | |
| | | Productrice de services d'appui | | |
| | | Actrice d'une valorisation non alimentaire | | |
| <p>La collectivité agit en faveur de la TERRITORIALISATION du système alimentaire</p> | <p>La mesure appuie les initiatives par :</p> | Un processus d'identification territoriale des aliments | | |
| | | La promotion des produits du territoire | | |
| | | La création d'une plate-forme multi-acteurs (de l'ARD) | | |
| | | La mise en relation de l'offre et de la demande alimentaires | | |
| | | La création de « circuits courts » | | |
| | | Le montage d'un Projet alimentaire territorial (PAT) | | |
| | | Le bouclage d'un processus d'économie circulaire | | |
| L'émergence d'un système alimentaire territorialisé (SAT) | | | | |
| <p>La collectivité ENCOURAGE et APPUIE LES ACTEURS de l'ARD pour les aider à améliorer leurs performances économiques</p> | <p>La mesure favorise :</p> | L'accès au foncier | | |
| | | L'accès au crédit | | |
| | | L'aide à l'investissement | | |
| | | L'appui à l'innovation | | |
| | | La connaissance et le développement des parts de marchés | | |
| | | La promotion des aliments proposés par les acteurs de l'ARD | | |
| | | L'évolution de la demande alimentaire en faveur des produits ARD | | |
| <p>La collectivité CONTRIBUE au DEVELOPPEMENT d'une action d'ARD</p> | <p>La mesure concerne :</p> | <p>La production agricole</p> | Agriculture urbaine et péri-urbaine | |
| | | | Micro-exploitation | |
| | | | Production de terroirs | |
| | | | Agriculture biologique | |
| | | | Développement de l'agro-écologie | |
| | | | | |

La collectivité **CONTRIBUE**
au **DEVELOPPEMENT** d'une
action d'ARD

La mesure concerne :

| | | |
|---|--|--|
| La transformation des produits agricoles et alimentaires | Transformation de produits de terroirs | |
| | Transformation à échelle réduite | |
| La commercialisation | Création de circuits de proximité | |
| | Mode innovant de commercialisation (notamment TIC) | |
| La consommation alimentaire | Restauration collective publique | |
| | Restauration collective privée | |
| | Lutte contre le gaspillage | |
| | Alimentation solidaire | |
| La production de services d'appui à l'ARD | Labellisation et développement de la traçabilité des produits | |
| | Accompagnement dans la gestion des exploitations ou des TPE | |
| | Mise en relation des acteurs de la chaîne agro-alimentaire | |
| La valorisation non alimentaire | Valorisation des déchets | |
| | Éco-tourisme | |
| | Plaidoyer | |
| | Valorisation pédagogique, Sensibilisation du grand public ou d'un public cible | |
| L'emploi | Sauvegarde d'emplois | |
| | Couveuse et préparation à l'installation des jeunes agriculteurs | |
| | Création d'emplois | |
| | Insertion de travailleurs en difficultés | |

La collectivité REVELE,
 PROMEUT et/ou
 REMUNERE
 les PERFORMANCES
 POSITIVES
 des IARD dans
 les domaines
 environnemental,
 social, culturel,
 pédagogique

La mesure opère sur :

| | | |
|--|---|--|
| Les contributions SOCIALES des initiatives d'ARD (IARD) | Amélioration de la santé par une alimentation saine | |
| | Aide à la réinsertion de personnes en difficulté | |
| | Contribution au maintien et à la création d'emplois | |
| | Création et renforcement du lien social | |
| Les contributions ENVIRONNEMENTALES des IARD | Dé-carbonisation des chaînes agroalimentaires | |
| | Conservation de la biodiversité | |
| | Contribution à la fertilité des sols | |
| | Préservation de la qualité des eaux | |
| | Traitements des déchets et renforcement de l'économie circulaire | |
| Les contributions CULTURELLES des IARD | Valorisation du patrimoine alimentaire | |
| | Valorisation du patrimoine technique | |
| | Entretien du patrimoine naturel | |
| Les contributions PEDAGOGIQUES des IARD | Communication en direction des enfants | |
| | Communication en direction de tous les publics ou d'un public cible | |

Remerciements

*La Fondation Daniel et Nina Carasso et RESOLIS
remercient sincèrement les personnes ayant contribué
à la présente étude : Blaise Berger, Laurent Berthelot, Serge Bonnefoy,
Jeanne Brebion, Véronique Chable, Clément Cheissoux,
Frédéric Coulon, Céline Cresson, Philippe Fleury,
Pierre Gayvallet, Elodie Jacq, Alice Mulle, Gilles Pérole,
Guilhem Soutou, Perrine Tavernier, Nina Trallero
et Christine Viron et particulièrement les auteurs
pour la qualité de leur travail*



fondation
daniel & nina carasso

sous l'égide de la Fondation de France

Fondation Daniel et Nina Carasso
40, avenue Hoche - 75008 Paris